



RÈGLEMENT

LES TROPHÉES DU TOURISME En Bresse bourguignonne

L'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne organise **la 5^{ème} édition des Trophées du Tourisme**, en collaboration avec les principaux acteurs du Tourisme, **le lundi 27 avril 2026.**

A cette occasion, vous êtes invités à proposer **votre candidature** pour **votre activité** menée sur le Territoire de la Bresse bourguignonne, dans le domaine du Tourisme, en 2024-2025, dans l'une des **4 catégories** à découvrir dans ce règlement.

Les **lauréats** recevront un trophée, un support de communication et profiteront d'une parution sur le site internet de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne.



LES TROPHEES DU TOURISME en Bresse bourguignonne

Règlement du concours

Objectifs :

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne organise via sa régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne », la 5^{ème} édition des Trophées du Tourisme de la Bresse bourguignonne dans le but de :

- Promouvoir et valoriser les initiatives novatrices, fédératrices ou originales qui contribuent à l'amélioration, au développement et à la promotion touristique de notre territoire ;
- Distinguer les acteurs du tourisme les plus dynamiques, innovants ou exemplaires.

Les catégories :

Le Trophée Famille : ce trophée récompense une démarche témoignant de la volonté d'accueillir les familles dans des conditions optimales et/ou de proposer une activité adaptée aux familles.

Le Trophée Saveurs et Savoir-faire : ce trophée récompense un savoir-faire particulier témoignant d'un engagement fort pour valoriser les productions locales et transmettre les savoir-faire.

Le Trophée Evénementiel : ce trophée récompense une animation touristique ou culturelle témoignant de la volonté d'animer, de valoriser et de faire découvrir le territoire.

Le Trophée Slow Tourisme : ce trophée incite la pratique de séjours ressourçants et respectueux de la nature, la mobilité douce, le tourisme durable, le lien avec les producteurs locaux, des offres favorisant la déconnexion et l'authenticité.

Conditions de participation et éligibilité :

Les candidats doivent être situés sur le territoire de la Bresse bourguignonne (liste des 88 communes téléchargeable sur le site internet). Ils doivent présenter une activité, un aménagement touristique mis en place sur les années 2024 à 2025. Ils seront sélectionnés à partir des dossiers de candidatures et des pièces complémentaires envoyées.

Les candidats ne peuvent concourir que dans une seule des quatre catégories et ne peuvent pas concourir deux fois de suite pour un même trophée.

Les candidats sont volontaires et oeuvrent dans le domaine du secteur du tourisme : des hébergeurs déclarés auprès de leur mairie, des artisans inscrits à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, des sites touristiques, des producteurs locaux inscrits à la Chambre d'Agriculture, des collectivités, des associations déclarées en Préfecture, des entreprises, des commerçants, des restaurateurs inscrits au registre du commerce et des sociétés.

Chaque initiative est un projet abouti et le candidat peut justifier des retombées obtenues à sa mise en place (en termes de fréquentation ou d'image du territoire).

Dossier de Candidature :

Les dossiers de candidature sont à retirer dans les Bureaux de l'Office de Tourisme de Louhans, Cuisery et Cuiseaux, ou peuvent être téléchargés sur le site internet de l'Office de Tourisme www.bresse-bourguignonne.com. Ils peuvent également être envoyés par mail ou par courrier, sur demande auprès de l'Office de Tourisme.

Pour sa participation, le candidat doit fournir :

- le dossier de candidature complété et signé
- au minimum 8 visuels, et tout autre document ou vidéo illustrant la thématique choisie.

Les dossiers peuvent être déposés directement à l'Office de Tourisme, 1 place Saint Jean – 71500 LOUHANS-CHATEAURENAUD ou envoyés sur l'adresse mail suivante : info@bresse-bourguignonne.com **au plus tard le 16 février 2026.**

Tout dossier de candidature incomplet ne pourra être étudié et fera l'objet d'un seul courrier de rappel, signalant les pièces manquantes.

Le déroulement de la cérémonie :

Tous les candidats seront conviés à la remise des Trophées, **le lundi 27 avril 2026**, dont le lieu sera précisé ultérieurement.

Les candidats autorisent les organisateurs à communiquer leurs coordonnées lors des messages d'informations relatifs à la manifestation organisée auprès des médias.

Les critères de sélection et jury :

Le jury aura la charge d'examiner en toute confidentialité chaque dossier répondant aux critères de sélection, suivant une grille de notation permettant d'évaluer également la qualité des dossiers au niveau de leur cohérence, de leur clarté, de leur sérieux et de leur précision. Le jury est souverain dans sa prise de décision. Les membres du Jury (ou leur famille proche) ne peuvent pas concourir.

Les critères de sélection :

- Qualité du projet ou de l'activité
- Originalité (éléments distinctifs)
- Innovation (nouveauté créée sur le territoire)
- Contribution au dynamisme du territoire (fréquentation, image du territoire).

Le jury pourra être composé de :

- 1 représentant de la Mission Tourisme du département de Saône-et-Loire
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- 1 représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture
- La Présidente du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de la Bresse Bourguignonne ou son représentant
- 2 autres représentants du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de la Bresse Bourguignonne (1 Socio-Professionnel et 1 Elu)
- Le Président du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne ou son représentant

Remise des Prix :

Les quatre lauréats recevront comme récompense un trophée, un publireportage ou un autre support de communication dans la presse locale présentant l'activité pour laquelle ils ont concouru, ainsi qu'une parution sur le site Internet de l'Office de Tourisme mettant en avant leur établissement pour une durée de deux mois.

Engagements des candidats :

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent. Toute information erronée entraîne l'annulation du dossier de candidature.

La participation à ce concours gratuit, implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Chaque candidat s'engage à présenter son projet oralement en amont, devant le jury à une date qui leur sera précisée ultérieurement. A l'issue de ces présentations, et de la délibération du jury, un seul lauréat par catégorie sera choisi.

Les candidats s'engagent à participer à la remise des prix. Leur absence signifiera leur désistement à concourir.

Les lauréats autorisent le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et son Office de Tourisme à diffuser les coordonnées et photos de leur établissement sur le site internet de l'Office de Tourisme, sur les réseaux sociaux et dans la presse locale, suite à la remise des prix. Ils s'engagent à mettre en avant leur récompense.

Responsabilité

Au cas où le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne soit contraint d'annuler la manifestation, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ne pourra pas être tenu responsable et se voir réclamer des dédommagements de quelque nature que ce soit.

Le présent règlement est déposé en l'Etude de Maître Touillier, Huissier de Justice, SCP François Touillier, 1 place Marcel Guinot, 71500 LOUHANS.

Dates importantes :

Dépôt des candidatures : jusqu'au **16 février 2026**

Analyse des candidatures : **début mars 2026 (date exacte communiquée ultérieurement)**

Remise officielle des prix des « Trophées du Tourisme de la Bresse bourguignonne 2026 » :

Lundi 27 avril 2026 (lieu précisé ultérieurement)

Contacts utiles :

Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne

1 Place Saint Jean – 71500 LOUHANS-CHATEAURENAUD

Tél : 03.85.75.05.02

Info@bresse-bourguignonne.com / www.bresse-bourguignonne.com